

Développez vos compétences,
avec la CMA CVL - Loiret

NOUVEAU

Pour compléter vos connaissances,
suivez aussi notre formation

"HACCP - étiquetage
des produits alimentaires"
>> 1 jour • Orléans

Programme de formation sur
www.cma45.fr



D'INFOS

Léa DUBIEL • ☎ 02 38 62 18 54

✉ ldubiel@cma-cvl.fr



*En cas d'empêchement,
merci de prévenir **dix jours avant** le début du stage.
Passé ce délai, vous serez redevable des frais de stage.*



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
CENTRE-VAL DE LOIRE
LOIRET

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE-VAL DE LOIRE
CMA LOIRET
28 rue du Faubourg Bourgogne • CS 22249 • 45012 Orléans Cedex 1
☎ 02 38 68 08 68 • cma45_accueil@cma-cvl.fr

© CMA CVL - Loiret | S.Houth | Fotolia - 01.22



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

LOIRET

FORMATION
HYGIÈNE & SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
en restauration et autres alimentations

Identifier, évaluer et maîtriser
les risques alimentaires
grâce à la méthode HACCP !

PROGRAMME
2022

Avec
le réseau des ,
l'**Artisanat** a de **l'avenir**

Une formation

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

>> www.cma45.fr

 CMA Loiret



Depuis le 1^{er} octobre 2012, les établissements de restauration commerciale sont tenus d'avoir dans leur effectif au moins une personne pouvant justifier d'une formation en matière d'hygiène alimentaire adaptée à leur activité (article L.233-4 du Code rural et de la pêche maritime).

OBJECTIFS

- Identifier les principaux points à prendre en compte pour la mise en œuvre et le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Organiser et gérer son activité dans des conditions d'hygiène conformes
- Développer un comportement responsable et préventif concernant l'hygiène des aliments.

► Public concerné

Dirigeant d'entreprise, conjoint² de dirigeant, salarié du secteur de l'alimentation et de la restauration.

► Durée

Session sur 2 jours, 2 lundis de suite (14 H).

► Dates de stage

ORLÉANS	MONTARGIS
IMA 44 rue Fbg Bourgogne	Agence CMA 61 rue André Coquillet
7 & 14 février	13 & 20 juin
4 & 11 avril	21 & 28 novembre
16 & 23 mai	
12 & 19 septembre	
10 & 17 octobre	
5 & 12 décembre	

► Tarifs et conditions de prise en charge

Coût total de la formation : 460 € / personne

• Public artisanal : 180 € / personne

après déduction de la prise en charge par le conseil de formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Centre-Val de Loire.

La CMA se charge de faire la demande de prise en charge.

• Autres publics (ressortissants CCI, salariés et demandeurs d'emploi) : 460 € / personne

Contactez votre fonds de formation, AGEFICE pour les ressortissants CCI, OPCA pour les salariés et Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, pour une demande de prise en charge.

➔ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale..... Activité.....
 Numéro RM ou SIRET..... Date de création.....
 Effectif de l'entreprise..... Tél.....
 Adresse..... Courriel.....

➔ IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

Nom..... Prénom.....
 Né(e) le..... Lieu de naissance.....
 Adresse..... Tél.....
 Courriel.....
 Statut : Gérant TNS : CMA CCI
 Conjoint gérant TNS Salarié
 Micro-entrepreneur CMA Autre.....

Formation en adéquation avec une activité artisanale, commerciale actuelle/future : Oui* Non

*Si oui, précisez l'activité envisagée : _____

➔ JE SOUHAITE M'INSCRIRE À LA SESSION DE FORMATION DU :

- | | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 7 & 14 février (Orléans) | <input type="checkbox"/> 13 & 20 juin (Montargis) |
| <input type="checkbox"/> 4 & 11 avril (Orléans) | <input type="checkbox"/> 21 & 28 novembre (Montargis) |
| <input type="checkbox"/> 16 & 23 mai (Orléans) | |
| <input type="checkbox"/> 12 & 19 septembre (Orléans) | |
| <input type="checkbox"/> 10 & 17 octobre (Orléans) | |
| <input type="checkbox"/> 5 & 12 décembre (Orléans) | |

➔ PIÈCE À JOINDRE AU BULLETIN D'INSCRIPTION - Spécificité pour les micro-entrepreneurs

- Dernière déclaration du chiffre d'affaires

➔ Renvoyez ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire.

Fait à..... le.....
 Signature

Merci de compléter ces champs lisiblement.

¹Action éligible au Compte personnel de formation (CPF) sous le numéro : 236390

²HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et maîtrise des points critiques)

³ Le conjoint du dirigeant de l'entreprise peut suivre cette formation et bénéficier du "tarif public artisanal" à condition d'être déclaré dans l'entreprise.